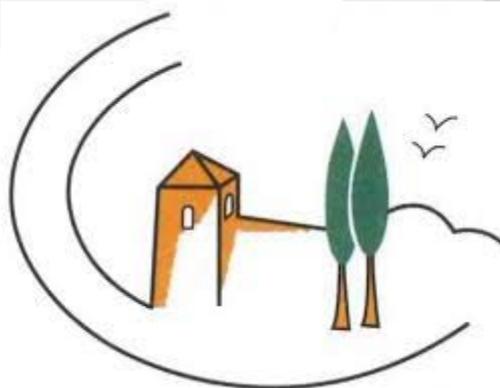


Voirie Communale

Commune de CHAVANNES



REORGANISATION DE LA VOIRIE
COMMUNALE

Agence de Romans
SIÈGE SOCIAL

10 rue Condorcet,
26100 Romans-sur-Isère

Agence d'Aubenas

12 rue Victor Camille Artige,
07200 Aubenas

Agence d'Agnin

38 montée du Village,
38150 Agnin

Contact

contact@beaur.fr

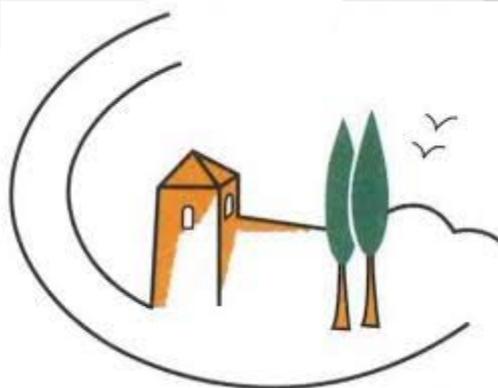
04 75 72 42 00

www.beaur.fr



Voirie Communale

Commune de CHAVANNES



REORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

1. Notice explicative

Agence de Romans
SIÈGE SOCIAL

10 rue Condorcet,
26100 Romans-sur-Isère

Agence d'Aubenas

12 rue Victor Camille Artige,
07200 Aubenas

Agence d'Agnin

38 montée du Village,
38150 Agnin

Contact

contact@beaur.fr

04 75 72 42 00

www.beaur.fr



SOMMAIRE

CONTEXTE	2
Contexte règlementaire	3
Contexte communal.....	3
1. PHASE I DIAGNOSTIC/MODIFICATIONS	4
1.1. Etat des lieux.....	4
▫ Les voies communales	4
▫ Les places publiques	4
▫ Les chemins ruraux	4
1.2. Modifications apportées au classement	4
2. PHASE II PERIMETRE D'AGGLOMERATION	5
3. PHASE III PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES	6
3.1. Classements proposés en Voies Communales.....	6
▫ Rues circulables en voiture.....	6
▫ Rues piétonnières.....	8
3.2. Récapitulatif du classement de voie privée en voie publique.....	8
4. PHASE IV RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX	9
4.1. Liste des chemins ruraux.....	9
4.2. Récapitulatif du classement de chemins ruraux.....	11
5. PHASE V RECENSEMENT DES PLACES	12
5.1. Liste des places	12
5.2. Récapitulatif du classement de places public.....	12
6. EN CONCLUSION	13

CONTEXTE

D'une superficie de 467 ha pour 438 habitants en 2020, la commune de CHAVANNES est située en Drôme des collines, dans la partie nord du département.

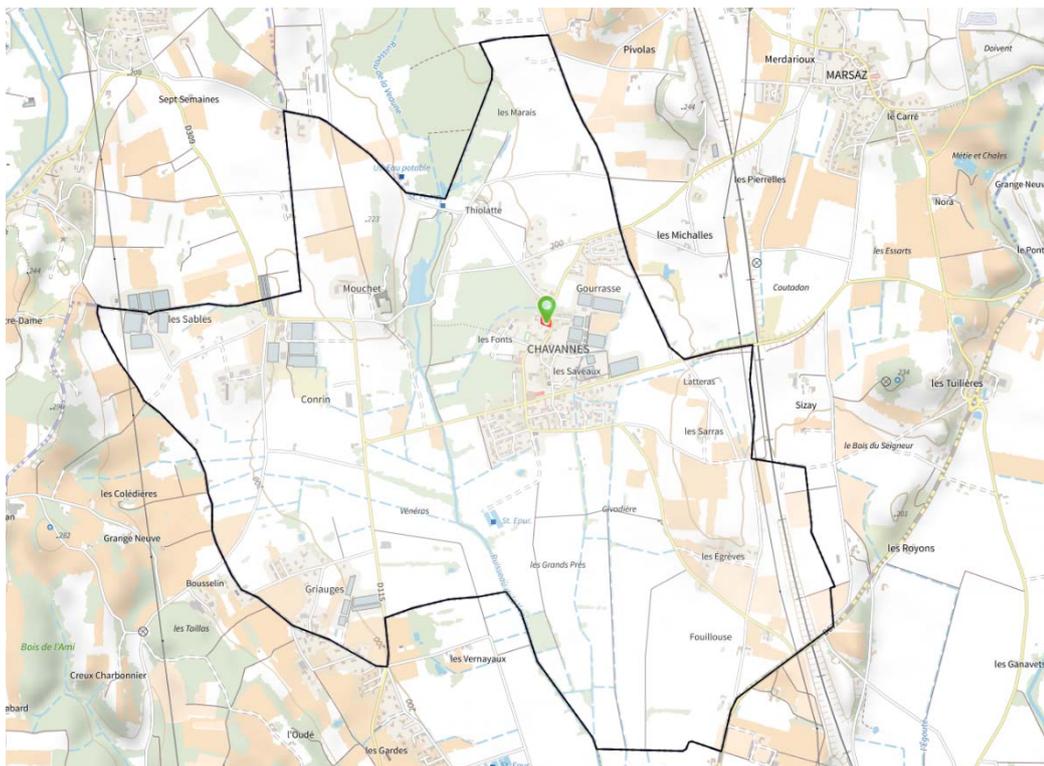
Les communes voisines sont respectivement du Nord à l'Ouest en passant par l'Est et le sud : Marsaz, Clérieux, Veunes et Chantemerle-les-Blés.

Depuis le début des années 90, la commune est traversée par la ligne T.G.V. Valence-Paris, dont l'aménagement a généré un remembrement partiel sur la partie est du territoire communal. La gare TGV est située à 18min du centre du village.

La commune de CHAVANNES est desservie par un réseau de voies départementales et reliée aux grands axes routiers de la Vallée du Rhône par la R.D. 67 (route de St-Donat, au sud-est du territoire), et la R.D. 115 (route de St-Donat à Tain l'Hermitage via Veunes, avec échangeur autoroutier au niveau de Tain L'Hermitage à 10km).

Deux autres voiries départementales concernent la commune : la RD115a qui relie la commune à Marsaz et Clérieux et la RD309 qui permet de rejoindre Chantemerle-les-Blés.

Le village est traversé par la R.D. 115 d'Est en Ouest et la RD115a du Nord au sud.



Contexte règlementaire

Le présent dossier est établi conformément :

- à l'article L141-3 du code de la Voirie Routière,
- aux articles R134-5, R134-10, R134-12, R134-13, R134-15, R134-17 du code des relations entre le public et l'administration,
- à l'article L 318-3 du code de l'Urbanisme.

Contexte communal

Depuis 2004, le territoire communal a subi des mutations dues notamment à la densification des constructions et à l'augmentation de la population :

- des lotissements ont été créés avec des voiries de dessertes qui s'intègrent pour certaines dans le linéaire des voies et chemins plus anciens,
- les modifications des usages des chemins et voies.

Toutes ces conditions font qu'il s'avère nécessaire aujourd'hui de procéder à une actualisation du classement du réseau viaire de la commune.

Il faut pour cela procéder à la mise à jour des tableaux de classement de la voirie communale, des chemins ruraux et des places publiques.

Toutes les délibérations du Conseil Municipal antérieures à la présente enquête, ayant eu pour objet une décision d'incorporation de certaines voies (ou portions de voies) dans le classement des Voies Communales, sont intégralement prises en compte dans le présent dossier.

L'ensemble des documents d'arpentages et actes administratifs correspondants ayant été réalisés, l'enquête publique peut être organisée. Suite à l'enquête, le Conseil Municipal pourra adopter le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

1.Phase I

DIAGNOSTIC/MODIFICATIONS

1.1. Etat des lieux

La commune disposant d'un tableau de classement des voiries communales datant de 2004, l'état des lieux a été réalisé à partir de l'existant.

- **Les voies communales**

Sur la commune, 27 rues ont été recensées d'après le tableau de classement actuelle pour un total d'environ 13 km.

- **Les places publiques**

Sur la commune, 7 places et leur origine sont recensées pour une surface totale d'environ 6 000 m² :

- La place de l'Eglise (RD 115 A)
- La place de la Mairie (RD 115 A)
- La place du Café (RD 115 A)
- La place de la Fontaine (RD 115 A)
- La place des sports (VC 20)
- La place du Cimetière (CR 38)
- La place de la Salle des Fêtes (RD 115 A)

- **Les chemins ruraux**

Sur la commune, 34 chemins ruraux ont été recensés pour une surface totale d'environ 11 km.

1.2. Modifications apportées au classement

Issus de la concertation avec la mairie et des visites de terrain, des modifications ont été apportées au classement actuel. Les voies ont été parcourues et un certain nombre d'anomalies ont été mises en évidence (dénomination, emprise sur parcelles privées...). Les voies acquises par la mairie ont été intégrées au domaine public communal et plusieurs chemins piétons ont été créés.

Le document suivant a été dressé pour l'état des lieux :

- Plan de localisation du classement datant de 2004 des voies communales, places publiques et chemins ruraux

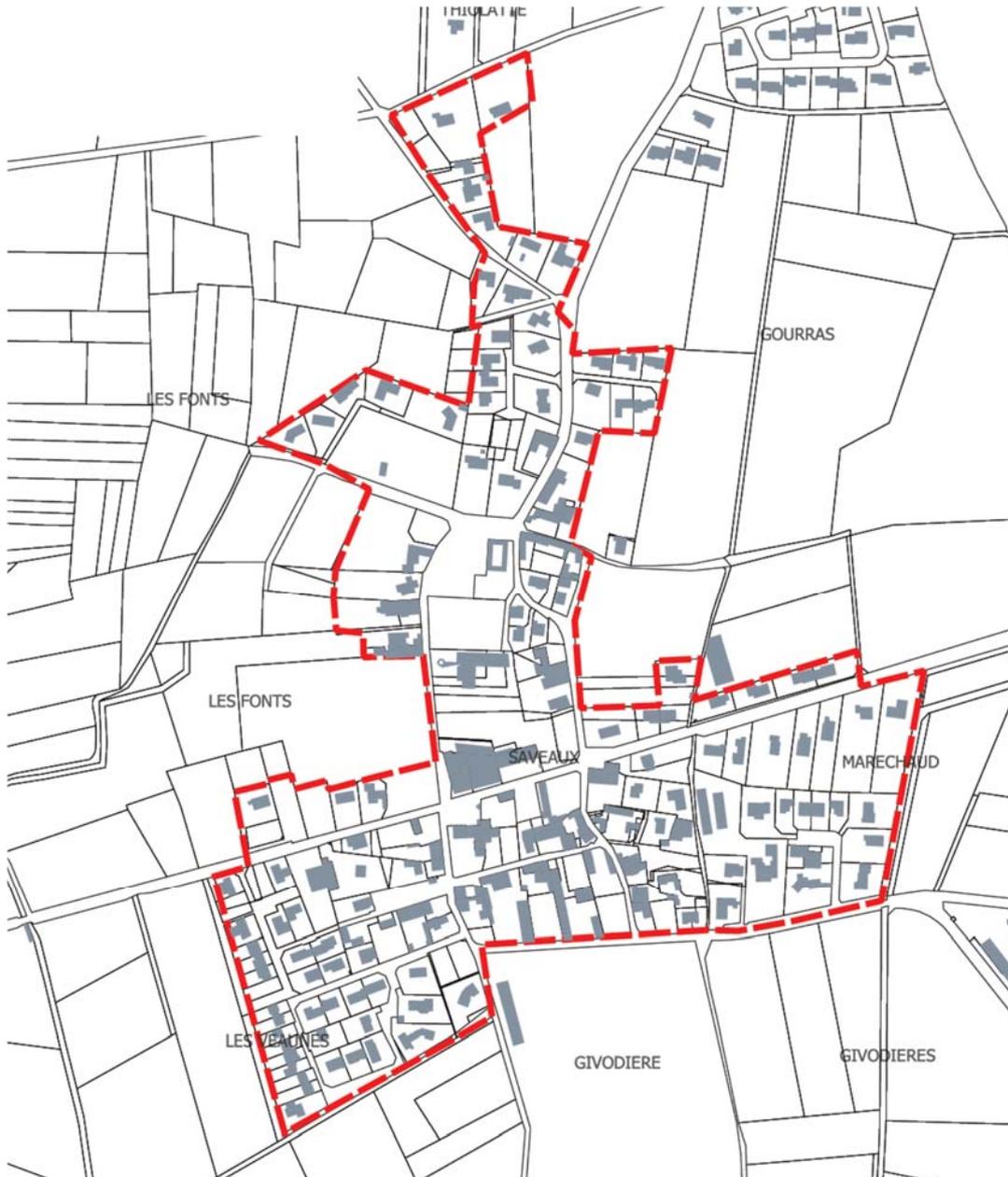
Le document suivant a été dressé pour illustrer les modifications apportées :

- Plan de localisation des modifications du classement des voies

2.Phase II PERIMETRE D'AGGLOMERATION

La définition du périmètre d'agglomération présente une importance majeure dans la mission de réorganisation de la voirie communale puisque la notion de chemin rural ne peut exister à l'intérieur du périmètre d'agglomération.

La définition du tracé a été faite en fonction de l'emplacement des panneaux d'agglomération et des zones urbanisées.



3.Phase III

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Principe

Pour chacune des voies, il a été décidé d'apporter les modifications quant :

- aux dénominations : prise en compte de l'adressage réalisé récemment,
- à l'emprise,
- au classement.

3.1. Classements proposés en Voies Communales

La totalité des voies communales existantes sont maintenues dans le classement et plusieurs voies privées réalisées récemment sont à intégrer dans le domaine public.

- Rues circulables en voiture

Numérotation des voies communales	Situation nouvelle proposée en voie communale
VC 1 Chemin des Hauts de Griauges	La partie sud est conservée - la partie nord est renumérotée en VC 36
VC 2 Route de Griauges	Aucun changement
VC 3 Chemin de Bousselin	Elargissement de l'emprise : intégration de la parcelle ZE 212 à la VC 3
VC 4 Petite route de Mercuriol	Aucun changement
VC 5 Chemin de Con-Ring	Aucun changement
VC 6 Chemin des Sables	Aucun changement
VC 7 Chemin du Mouchet	Aucun changement
VC 8 Chemin de l'Etang	Aucun changement
VC 9 Chemin des Marais	Aucun changement
VC 10 Chemin des Marais de Marsaz	Aucun changement

Numérotation des voies communales	Situation nouvelle proposée en voie communale
VC 11 Route du Bois de l'Ane	Aucun changement
VC 12 Chemin des Thiolattes	Aucun changement
VC 13 Chemin du Mulet	Aucun changement
VC 14 Rue des Gourras	Aucun changement
VC 15 Chemin du Mulet	Aucun changement
VC 16 Route de Curson	Aucun changement
VC 17 Chemin des Egrèves	Aucun changement
VC 18 Rue du Puits	Aucun changement
VC 19 Rue du 15 Juin 1944	Aucun changement
VC 20 Rue du Presbytère	Aucun changement
VC 21 Rue de l'Ancienne Ecole	Aucun changement
VC 22 Impasse du Puits	Supprimé car il s'agit d'une voie privée
VC 23 Impasse des Maréchauds	Aucun changement
VC 24 Rue des Prés Verts	Aucun changement
VC 25 Chemin des Sarras	Aucun changement
VC 26 Chemin des Grands près	Aucun changement - nouvelle nomination
VC 27 Chemin des Fonts	Aucun changement
VC 28 Allée de la ZA de Con-Ring	Classement du chemin (parcelle ZA 0145 en partie) parcelle communale
VC 29 Rue du 19 Mars 1962	Domaine non cadastré + classement de la parcelle communale ZD 235
VC 30 Impasse des Moissons	Classement des parcelles communales comprises dans l'emprise : une partie de la parcelle ZD 0224 et la parcelle ZD 0229
VC 31 Chemin de la Croze	Domaine non cadastré : classement d'une partie du CR 19 en VC 31
VC 32 Impasse de l'Orée du Bois	Classement des parcelles communales comprises dans l'emprise : parcelle OA 791 en partie
VC 33 Impasse du Pavillon	Classement des parcelles communales comprises dans l'emprise : parcelle ZB 189

Numérotation des voies communales	Situation nouvelle proposée en voie communale
VC 34 Chemin des Gazeaux	Domaine non cadastré : classement d'une partie du CR 35 en VC 34
VC 35 Passage de Bousselin	Classement du CR 2 en VC car voie d'accès publique à une habitation
VC 36 Chemin des Brians	Classement d'une partie du VC 1

- Rues piétonnières

Numérotation des voies communales	Situation nouvelle proposée en voie communale
VC 101 Fossé les Veunes	Création d'un chemin piéton reliant la VC 29 au CR 36
VC 102 Passage des Moissons bis	Création d'un chemin piéton reliant la VC 30 au CR 36
VC 103 Passage des Moissons	Création d'un chemin piéton reliant la Place de l'Ancienne Mairie à la VC 30
VC 104 Passage de l'école	Création d'un chemin piéton depuis la VC 19 et sur l'emprise de la parcelle communale : A 647
VC 105 Passage de l'Orée du bois	Création d'un chemin piéton entre la VC 32 et VC 106
VC 106 Passage des Fonts	Classement des parcelles communales : parcelle A 794 et parcelle A 792 en partie
VC 107 Passage des Gourras	Création d'un chemin piéton entre la VC 14 et la RD 115A, au niveau de l'arrêt de bus

3.2. Récapitulatif du classement de voie privée en voie publique

La proposition de classement des voies communales concerne 15 voies (classées en VC 28 à VC 35 et VC 101 à VC 107).

La proposition de classement apporte des modifications :

- au tracé de la VC 1 : divisé en 2 VC : VC 1 et VC 36,
- en tenant compte de l'élargissement de l'emprise de la VC 3,
- suppression du VC 22.

Les documents suivants ont été dressés :

- Plan de localisation du classement des voies communales au 1/5000^{ème}
- Tableau de classement des voies communales.

4.Phase IV

RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Principe

A partir des mêmes principes que ceux énoncés dans le chapitre précédent, l'ensemble des chemins ruraux ont été étudiés. Certains ont fait l'objet de modification de tracé, de suppression ou d'ajout.

Rappelons que les chemins ruraux font partie du « domaine privé » de la commune et sont de fait soumis à la procédure classique du bornage et non à celle de la délimitation qui est réservée au domaine public.

4.1. Liste des chemins ruraux

Désignation des chemins	Situation nouvelle proposée pour les chemins ruraux
CR 1 Chemin des serres de Griauges	Pas de modification - ajout d'une désignation : Chemin des serres de Griauges
CR 2	Supprimé car classé en voirie communale
CR 3 Impasse de Griauges	Pas de modification - ajout d'une nomination : Impasse de Griauges
CR 4	Pas de modification
CR 5 Impasse des Sables	Pas de modification
CR 6	Pas de modification - ajout d'une nomination : Impasse des Sables
CR 7 Chemin des Brians	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 8 Chemin des Sables	Pas de modification - ajout d'une nomination : Chemin des Sables
CR 9 Chemin des Vignasses	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 10 Chemin du Bel-Air	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 11 Chemin du Château	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 12	Supprimé car correspond à des parcelles privées
CR 13 Chemin des marais de Marsaz A	Pas de modification - ajout d'une nomination : Chemin des marais de Marsaz A
CR 14 Chemin des marais de Marsaz B	Pas de modification - ajout d'une nomination : Chemin des marais de Marsaz B

Désignation des chemins	Situation nouvelle proposée pour les chemins ruraux
CR 15	Pas de modification
CR 16 Fossé du Riou	Le CR16 concerne aujourd'hui les nouvelles parcelles ZB198 et ZB201. La parcelle ZB16 n'existe plus.
CR 17 Chemin des Gourras	Pas de modification - ajout d'une nomination : Chemin des Gourras
CR 18	Pas de modification
CR 19 Chemin de la Croze	Réduction à l'ouest pour intégrer une partie en VC 31
CR 20 Chemin des Maréchauds	Pas de modification - ajout d'une nomination : Chemin des Maréchauds
CR 21 Passage du TGV	Pas de modification - ajout d'une nomination : Passage du TGV
CR 22 Chemin des Marelles	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 23 Chemin des Fouillouses	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 24 Chemin du Merdarioux	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 25 Chemin des Grand Prés	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 26	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 27 Chemin des Givodières	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 28 Chemin du Champ du Pauvre	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 29	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 30 Chemin des Prépalis	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 31	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 32	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 33 Chemin de la Veaine	Pas de modification - ajout d'une nomination :
CR 34 Passage de Conring	Classement d'une partie de la parcelle communale ZA 145

Désignation des chemins	Situation nouvelle proposée pour les chemins ruraux
CR 35 Chemin vers l'étang	Réduction sur l'extrémité sud ouest, au niveau de la parcelle ZB 187 Extension à l'ouest pour intégrer le cheminement : parcelles communales A 826-829
CR 36 Chemin des moissons	Classement d'une partie de la parcelle communale ZD 224
CR 37 Sentier de l'étang du Mouchet	Ajout d'un CR pour prendre en compte le sentier de l'étang

4.2. Récapitulatif du classement de chemins ruraux

La proposition de classement des chemins ruraux concerne 4 voies (CR16, CR 34, CR 36, CR 37).

Des modifications ont été apportées aux tracés des CR 16, CR 19 et CR 35.

Le CR 2 est supprimé car classé en voirie communale.

Le CR 12 est supprimé car il s'agit de parcelles privées. Ce chemin pourrait faire l'objet d'une régularisation à plus long terme.
Le chemin existant au nord du CR 33 pourrait également faire l'objet d'une régularisation à plus long terme.

Les documents suivants ont été dressés pour la phase Inventaire des chemins ruraux :

- Plan de localisation de l'inventaire des chemins ruraux,
- Tableau de l'inventaire des chemins ruraux.

5.Phase V

RECENSEMENT DES PLACES

Principe

A partir des mêmes principes que ceux énoncés dans le chapitre précédent : l'ensemble des places publiques ont été étudiées et la liste actualisée.

5.1. Liste des places

Désignation	Origine	Surface	Situation nouvelle proposée pour les places publiques
PARVIS DE L'EGLISE	RD 115 A	542	Ancienne Place de l'Eglise
PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE	RD 115 A	1115	Ancienne Place de la Mairie
PLACE DU CAFE	RD 115 et RD 115 A	494	Aucune modification
PLACE DE LA FONTAINE	RD 115	554	Régularisation des parcelles A 820 et A 818 pour anomalie de tracé
PLACE DES SPORTS	VC 27	1351	Aucune modification
PLACE DU CIMETIERE	VC 34	336	Aucune modification
COUR DE LA SALLE DES FETES	RD 115 A	949	Aucune modification
COUR DE LA MAIRIE	RD 115	415	Ajout d'une place sur l'emplacement de l'ancienne cour de l'école
PLACE DE GRIAUGES	VC 3	823	Ajout d'une place sur l'emprise de la parcelle ZE 210
PLACE DE L'EGLISE	RD 115 A	2287	Domaine non cadastré

5.2. Récapitulatif du classement de places public

Au total, la dénomination de deux places a été modifiée (Parvis de l'Eglise et Place de l'Ancienne Mairie), le tracé d'une place a été régularisée (Place de la Fontaine) et trois places ont été créés (Cour de la Mairie, Place de Griauges, Place de L'Eglise).

Les documents suivants ont été dressés pour la phase Inventaire des places :

- Plan de localisation de l'inventaire des places au 1/5000ème

6. EN CONCLUSION

La proposition de classement concerne :

- 42 voies communales numérotées de 1 à 34 et 101 à 107 pour les rues piétonnières,
- 35 chemins ruraux numérotés de 1 à 11 et de 13 à 37,
- 10 places publiques numérotées de 1 à 10.

La proposition de classement des voies communales concerne 15 voies (classées en VC 28 à VC 35 et VC 101 à VC 107). La proposition de classement apporte des modifications : au tracé de la VC 1 : divisé en 2 VC : VC 1 et VC 36, en tenant compte de l'élargissement de l'emprise de la VC 3, suppression du VC 22.

L'inventaire des chemins ruraux permet de tenir compte de 2 suppressions (CR 2 et CR 12), des modifications de tracé (CR 16, 19 et CR 35) et de l'ajout de 4 CR (CR16, CR 34, CR 36, CR 37).

Au final, les propositions permettent de répartir la voirie communale selon les données suivantes :

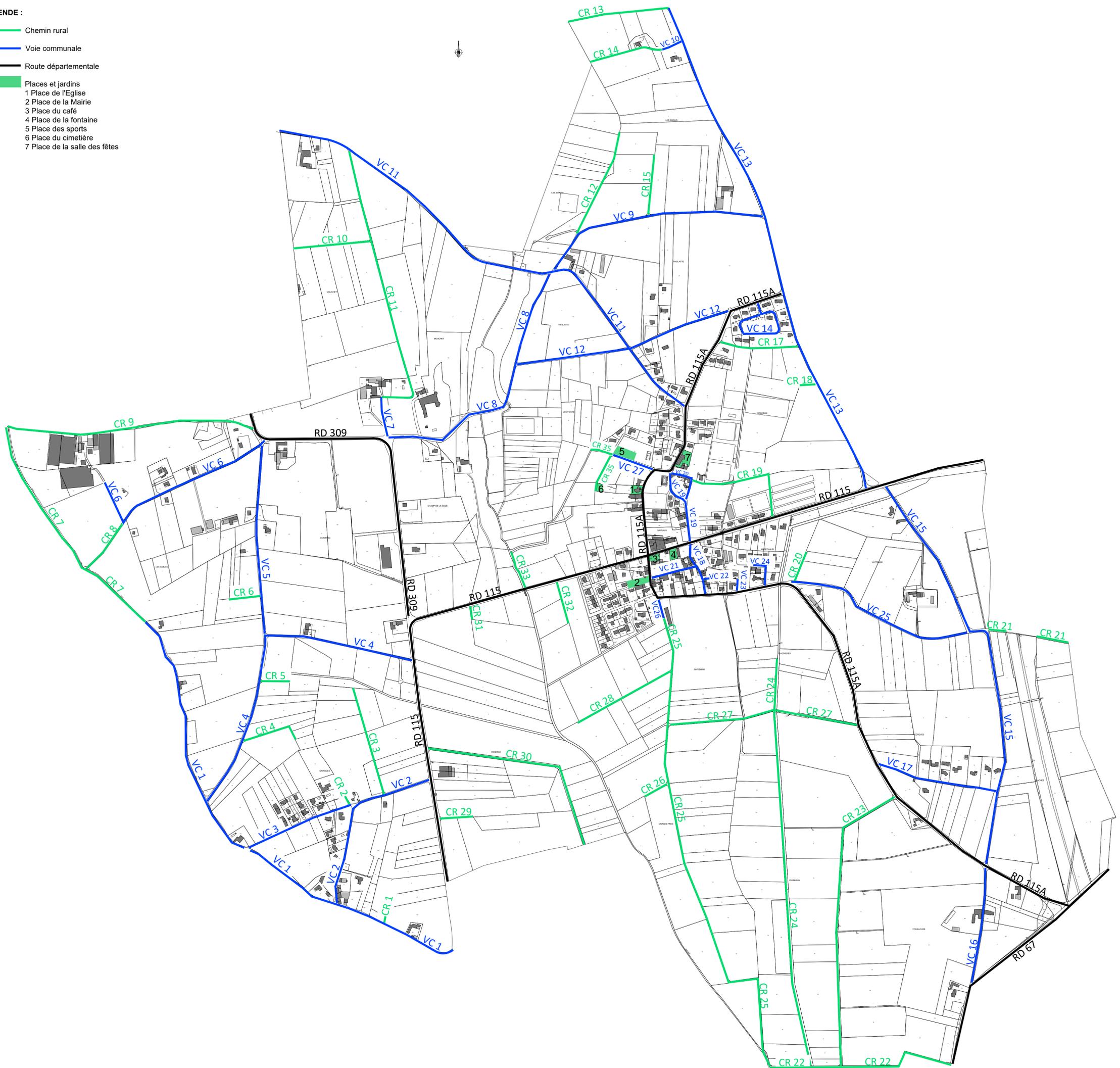
- 14,31 km en voirie communale,
- 12 km en chemin rural.
- 8 866 m² de place publique.

Phase 1 : Etat des lieux

date : 03 septembre 2024 - échelle 1/5000

LEGENDE :

- Chemin rural
 - Voie communale
 - Route départementale
 - Places et jardins
- 1 Place de l'Eglise
 - 2 Place de la Mairie
 - 3 Place du café
 - 4 Place de la fontaine
 - 5 Place des sports
 - 6 Place du cimetière
 - 7 Place de la salle des fêtes

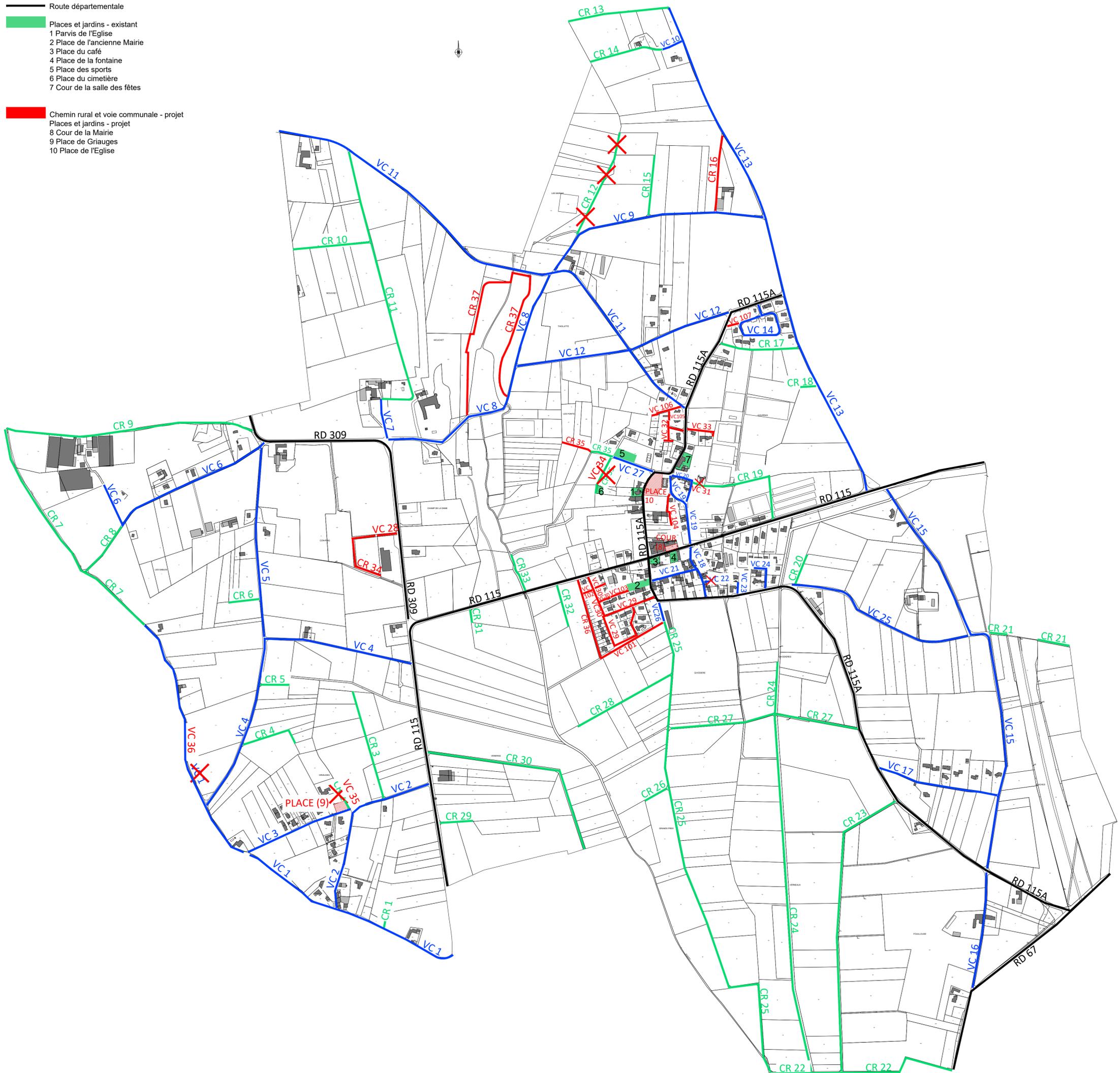


Phase 2 : modification

date : 15 octobre 2024 - échelle 1/5000

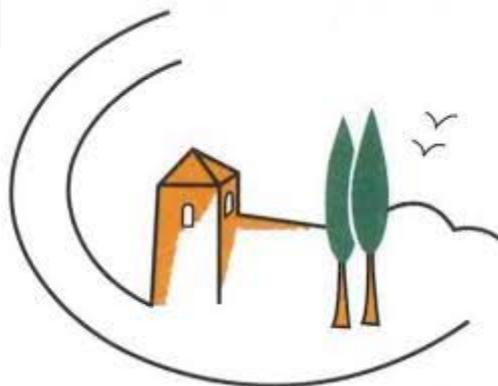
LEGENDE :

- Chemin rural
- Voie communale
- Route départementale
- Places et jardins - existant
 - 1 Parvis de l'Eglise
 - 2 Place de l'ancienne Mairie
 - 3 Place du café
 - 4 Place de la fontaine
 - 5 Place des sports
 - 6 Place du cimetière
 - 7 Cour de la salle des fêtes
- Chemin rural et voie communale - projet
 - 8 Cour de la Mairie
 - 9 Place de Griauges
 - 10 Place de l'Eglise



Voirie Communale

Commune de CHAVANNES



REORGANISATION DE LA VOIRIE
COMMUNALE

2. Périmètre d'agglomération

Agence de Romans
SIÈGE SOCIAL

10 rue Condorcet,
26100 Romans-sur-Isère

Agence d'Aubenas

12 rue Victor Camille Artige,
07200 Aubenas

Agence d'Agnin

38 montée du Village,
38150 Agnin

Contact

contact@beaur.fr

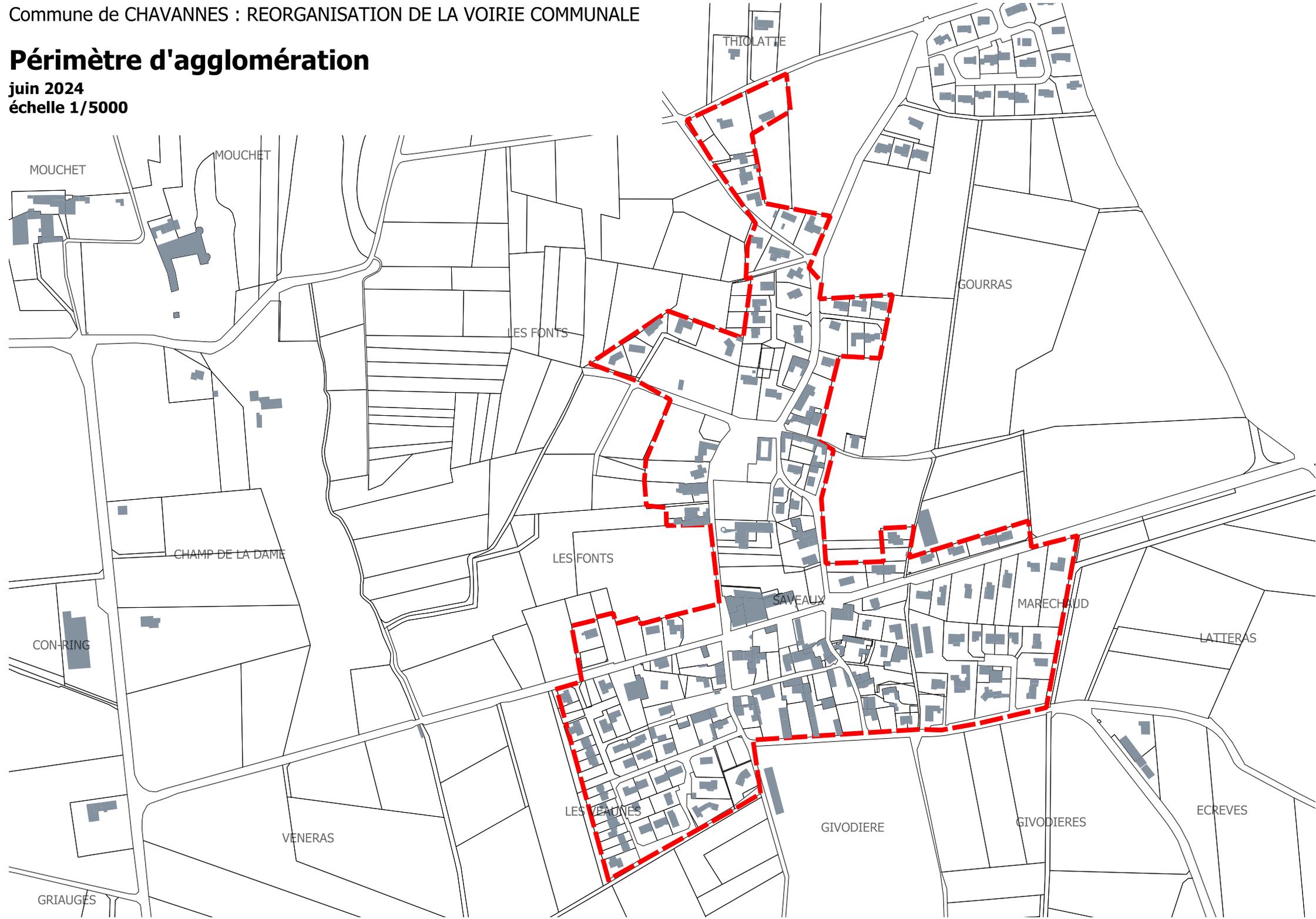
04 75 72 42 00

www.beaur.fr



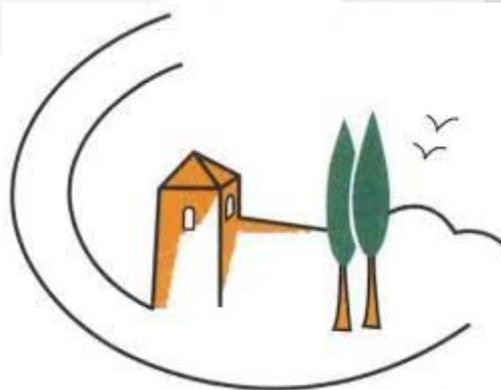
Périmètre d'agglomération

juin 2024
échelle 1/5000



Voirie Communale

Commune de CHAVANNES



REORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

3. Proposition de classement des voies communales

- Plan de localisation
- Tableau des voies communales

Agence de Romans
SIÈGE SOCIAL

10 rue Condorcet,
26100 Romans-sur-Isère

Agence d'Aubenas

12 rue Victor Camille Artige,
07200 Aubenas

Agence d'Agnin

38 montée du Village,
38150 Agnin

Contact

contact@beaur.fr
04 75 72 42 00
www.beaur.fr

Phase 3 : plan définitif

date : 22 octobre 2024 - échelle 1/5000

LEGENDE :

- Chemin rural
 - Voie communale
 - Route départementale
 - Places et jardins - existant
- 1 Parvis de l'Eglise
 - 2 Place de l'ancienne Mairie
 - 3 Place du café
 - 4 Place de la fontaine
 - 5 Place des sports
 - 6 Place du cimetière
 - 7 Cour de la salle des fêtes
 - 8 Cour de la Mairie
 - 9 Place de Griauges
 - 10 Place de l'Eglise

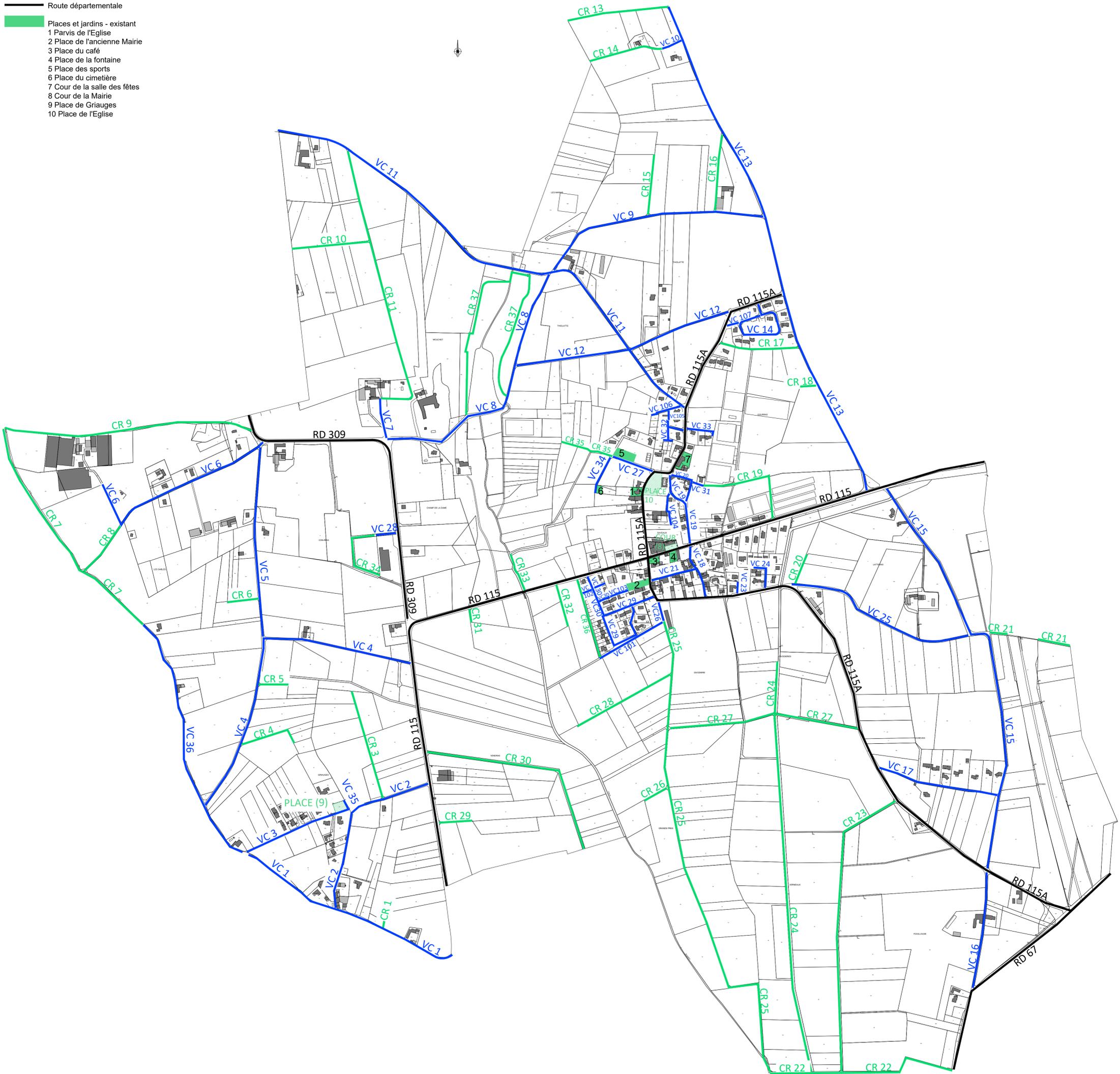


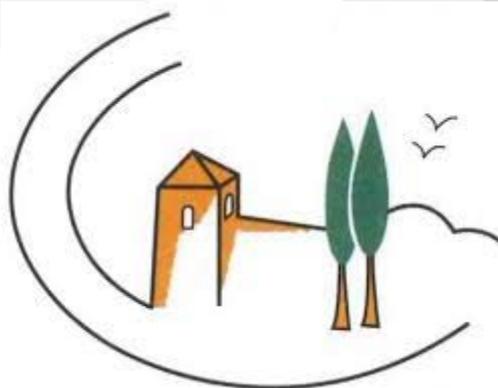
TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES - 10-2024

Désignation des chemins	Appellation	Origine	Extrémité	Longueur
				totale (ml)
V.C. n°1	Chemin des Hauts de Griauges	RD 115	VC 3	647
V.C. n°2	Route de Griauges	RD 115	VC 1	505
V.C. n°3	Chemin de Bousselin	VC 1	VC 2	310
V.C. n°4	Petite Route de Mercuriol	RD 115	VC 1	915
V.C. n°5	Chemin de Con-Ring	VC 6	VC 4	528
V.C. n°6	Chemin des Sables	VC 5	RD 309	587
V.C. n°7	Chemin du Mouchet	RD 309	CR 11	110
V.C. n°8	Chemin de l'Etang	RD 309	VC 11	748
V.C. n°9	Chemin des Marais	VC 11	VC 13	643
V.C. n°10	Chemin des Marais de Marsaz	CR 14	VC 13	58
V.C. n°11	Route du Bois de l'Ane	Commune Chantemerle	RD 115 A	1488
V.C. n°12	Chemin des Thiolattes	VC 8	RD 115 A	612
V.C. n°13	Chemin du Mulet	RD 115	CR 13	1463
V.C. n°14	Rue des Gourras	RD 115 A	RD 115 A	316
V.C. n°15	Chemin du Mulet	RD 115	RD 115 A	1178
V.C. n°16	Route de Curson	RD 115 A	RD 67	324
V.C. n°17	Chemin des Egrèves	RD 115 A	VC 15	338
V.C. n°18	Rue du Puits	RD 115 A	RD 115	150
V.C. n°19	Rue du 15 juin 1944	RD 115	RD 115 A	212
V.C. n°20	Rue du Presbytère	RD 115 A	VC19	118
V.C. n°21	Rue de l'Ancienne Ecole	RD 115 A	VC 18	126
V.C. n°23	Impasse des Maréchauds	RD 115 A	Parcelle privée	31

V.C. n°24	Rue des Prés Verts	RD 115 A	Parcelle privée	90
V.C. n°25	Chemin des Sarras	RD 115 A	VC 15	540
V.C. n°26	Chemin des Grands près	RD 115 A	CR 25	52
V.C. n°27	Chemin des Fonts	RD 115 A	CR 35	117
V.C. n°28	Allée de la ZA de Con-Ring	RD 309	CR 34	56
V.C. n°29	Rue du 19 Mars 1962	RD 115 A	VC 29	398
V.C. n°30	Impasse des Moissons	RD 115	VC 29	188
V.C. n°31	Chemin de la Croze	VC 20	CR 19	31
V.C. n°32	Impasse de l'Orée du Bois	RD 115 A	VC 108	126
V.C. n°33	Impasse du Pavillon	RD 115 A	Parcelle privée	86
V.C. n°34	Chemin des Gazeaux	CR 35	Place du cimetière	109
V.C. n°35	Passage de Bousselin	VC 3	parcelle privée	25
V.C. n°36	Chemin des Brians	VC 1	CR 7	721
V.C. n°101	Fossé les Veunes	VC 29	CR 36	39
V.C. n°102	Passage des Moissons bis	VC 30	CR 36	27
V.C. n°103	Passage des Moissons	Place de l'Ancienne Mairie	VC 30	53
V.C. n°104	Passage de l'école	VC 19	Parcelle privée	106
V.C. n°105	Passage de l'Orée du bois	VC 106	VC 32	25
V.C. n°106	Passage des Fonts	VC 11	Parcelle privée	87
V.C. n°107	Rue du 19 Mars 1962	RD 115 A	VC 14	33
Total longueur				14316

Voirie Communale

Commune de CHAVANNES



REORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

4. Recensement des chemins ruraux

- Plan de localisation
- Tableau d'inventaire

Agence de Romans
SIÈGE SOCIAL

10 rue Condorcet,
26100 Romans-sur-Isère

Agence d'Aubenas

12 rue Victor Camille Artige,
07200 Aubenas

Agence d'Agnin

38 montée du Village,
38150 Agnin

Contact

contact@beaur.fr

04 75 72 42 00

www.beaur.fr



Phase 3 : plan définitif

date : 22 octobre 2024 - échelle 1/5000

LEGENDE :

- Chemin rural
 - Voie communale
 - Route départementale
 - Places et jardins - existant
- 1 Parvis de l'Eglise
 - 2 Place de l'ancienne Mairie
 - 3 Place du café
 - 4 Place de la fontaine
 - 5 Place des sports
 - 6 Place du cimetière
 - 7 Cour de la salle des fêtes
 - 8 Cour de la Mairie
 - 9 Place de Griauges
 - 10 Place de l'Eglise

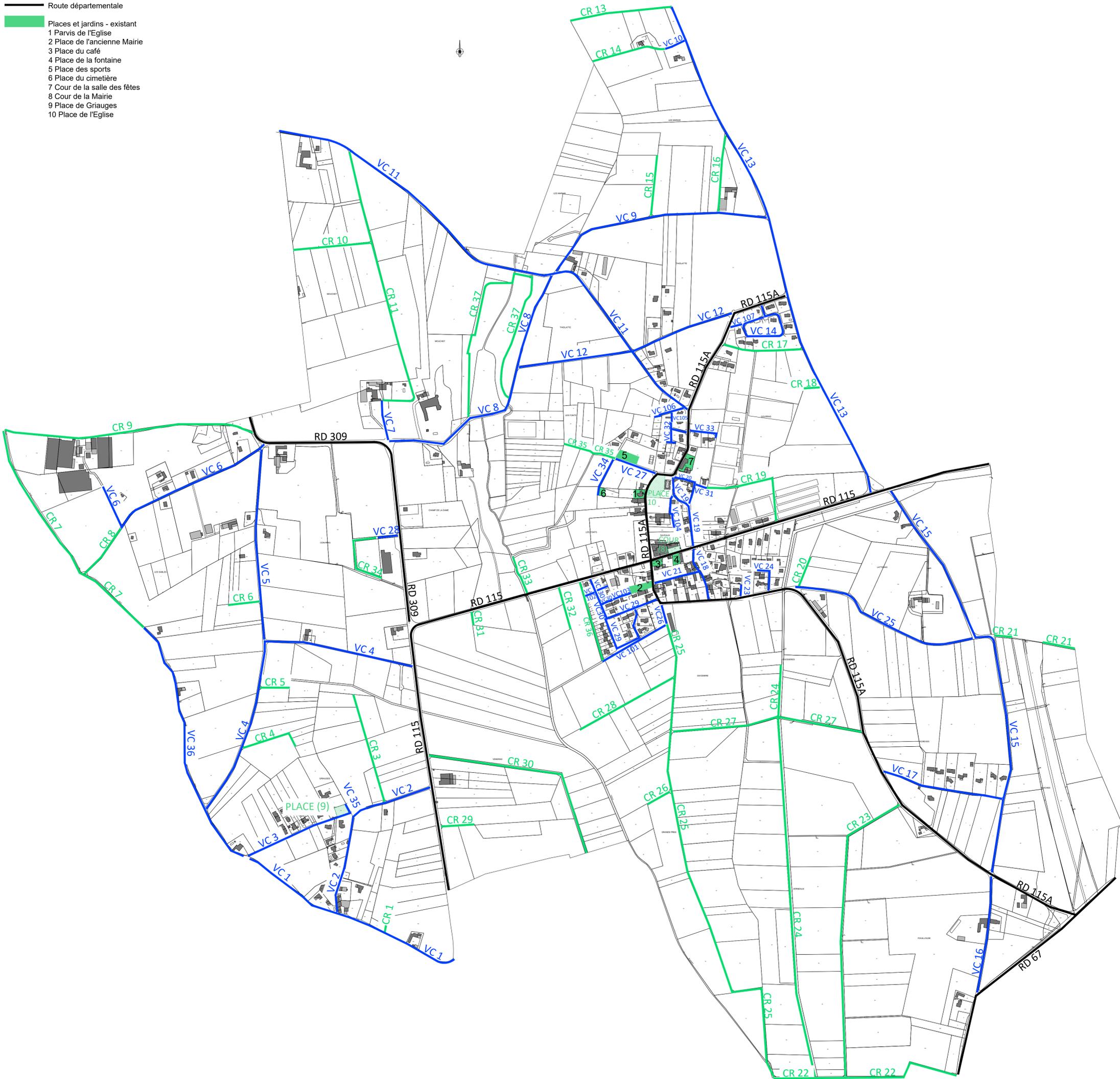


TABLEAU DE L'INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX - 10-2024

Désignation des chemins	Appellation	Origine	Extrémité	Longueur
				totale (ml)
C.R. n°1	Chemin des serres de Griauges	VC 1	parcelle privée	19
C.R. n°3	Impasse de Griauges	VC 2	parcelle privée	310
C.R. n°4		VC 4	parcelle privée	173
C.R. n°5		VC 4	parcelle privée	82
C.R. n°6	Impasse des Sables	VC 5	parcelle privée	87
C.R. n°7	Chemin des Brians	VC 1	Commune de Chantemerle	687
C.R. n°8	Chemin des Sables	CR 7	VC 6	161
C.R. n°9	Chemin des Vignasses	Commune de Chantemerle	RD 309	693
C.R. n°10	Chemin du Bel-Air	Commune de Chantemerle	CR 11	213
C.R. n°11	Chemin du Château	VC 11	VC 7	796
C.R. n°13	Chemin des marais de Marsaz A	Commune de Marsaz	VC 13	283
C.R. n°14	Chemin des marais de Marsaz B	Commune de Marsaz	VC 10	206
C.R. n°15		VC 9	parcelle privée	168
C.R. n°16	Fossé du Riou	VC 9	VC 13	210
C.R. n°17	Chemin des Gourras	RD 115 A	VC 13	218
C.R. n°18		parcelle privée	VC 13	43
C.R. n°19	Chemin de la Croze	VC 31	RD 115	306

C.R. n°20	Chemin des Maréchauds	VC 25	Sans issue	86
C.R. n°21	Passage du TGV	VC 15	Commune de Marsaz	139
C.R. n°22	Chemin des Marelles	Commune de Veaunes	RD 67	537
C.R. n°23	Chemin des Fouillouses	RD 115A	CR 22	836
C.R. n°24	Chemin du Merdarioux	CR 22	parcelle privée	1149
C.R. n°25	Chemin des Grand Prés	CR 22	VC 26	1387
C.R. n°26		CR 25	parcelle privée	70
C.R. n°27	Chemin des Givodières	RD 115 A	CR 25	529
C.R. n°28	Chemin du Champ du Pauvre	CR 25	parcelle privée	296
C.R. n°29		RD 115	parcelle privée	95
C.R. n°30	Chemin des Prépalis	RD 115	Commune de Veaunes	600
C.R. n°31		RD 115	parcelle privée	37
C.R. n°32		RD 115	parcelle privée	119
C.R. n°33	Chemin de la Veaune	RD 115	parcelle privée	108
C.R. n°34	Passage de Conring	VC 28	parcelle privée	218
C.R. n°35	Chemin vers l'étang	VC 27	VC 105	63
C.R. n°36	Chemin des moissons	RD 115	parcelle privée	226
C.R. n°37	Sentier de l'étang du Mouchet	VC 8	VC 8	891
Total longueur				12041